

REPUBLIQUE FRANCAISE : LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE

<p>Région Rhône Alpes Département de la Haute-Savoie Arrondissement de St Julien en Genevois Canton de St Julien en Genevois Commune de Contamine-Sarzin (74270)</p>	<p>Extrait du registre des délibérations du conseil municipal Séance du jeudi 28 juillet 2022 Par suite d'une convocation en date du 11 juillet 2022, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, le jeudi 28 juillet 2022 à 20h00 sous la présidence de Monsieur Georges Canicatti, Maire.</p>
<p>Nombre de conseillers : 15 En exercice : 13 Présents : 11 Votants : 13 Délibération n°D_2022_07_28_08</p>	<p>Etaient présents : M. Georges Canicatti, Mme Anne-Marie Cecon, M. Christophe Comé, M. Julien Langloys, M. Marc Brunier, M. Louis Buda, Mme Carole Chen, M. Jean-Philippe Gecchele, Mme Josiane Masson, M. Christophe Piazzoni, M. Norbert Regard Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales.</p> <p>Absents ayant donné procuration : Mme Pierrette Baton Marechal à Mme Anne-Marie Cecon, M. Laurent Esteulle à M. Christophe Comé Absent excusé : / Absent : /</p> <p>Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. Mme Carole Chen est désignée pour remplir cette fonction.</p>

Objet : Fixation du tarif de location des tables rondes


Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que 24 tables rondes ont été acquises par la commune le 25 mai 2022 pour un montant de 4 320 € afin d'être proposées à la location à la salle des fêtes.

Il précise que les locataires bénéficieront toujours des tables rectangulaires en bois mais que celles-ci ayant été trop souvent maltraitées (agrafes, rayures, brûlures, etc.), il convient d'éviter que les tables rondes le soient également ce qui justifie cette mise à disposition en option qui responsabilisera davantage les utilisateurs. Il propose de fixer la cotation à 200 €.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal, à l'unanimité et à mains levées :

- **ADOpte** le prix de la location à 200 € ;
- **PREcISE** que cette option sera proposée dès le 1^{er} août 2022.

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an ci-dessus.

<p>Délibération certifiée exécutoire</p> <p>Compte tenu de sa télétransmission le :</p> <p>01 AOUT 2022</p> <p>De sa publication : 01 AOUT 2022</p> <p>Et de sa mise en ligne le : 04 AOUT 2022</p>	<p>Extrait conforme au registre des délibérations.</p> <p>Fait à Contamine-Sarzin, le 28 juillet 2022</p> <p>Le Maire, Le secrétaire de séance,</p> <p> Georges CANICATTI Carole CHEN</p>
--	--

